



## CHARTRE D'ENGAGEMENT CITOYEN COVOITURAGE URBAIN À MARCQ-EN-BARŒUL

**En tant que conducteur (covoitureur), je m'engage sur l'honneur à :**

- Renseigner mon profil.
- Être majeur.
- Être titulaire d'un permis de conduire et d'une assurance en cours de validité.
- Être un covoitureur fiable, ponctuel et courtois.
- Respecter le code de la route.
- Vérifier que mon véhicule est en règle.
- Présenter à la demande de mon passager mon permis de conduire et l'attestation d'assurance en cours de validité.

**En tant que passager (covoituré), je m'engage sur l'honneur à :**

- Renseigner mon profil.
- Être majeur ou accompagné d'une personne majeure.  
Le covoiturage des mineurs est sous la responsabilité totale et entière des parents/représentants légaux ou d'une personne majeure.
- Être un covoituré fiable, ponctuel et courtois.
- Respecter la propreté du véhicule dans lequel je suis transporté.
- Respecter les règles de sécurité routière (ceinture de sécurité, ne pas gêner la visibilité ou la conduite du véhicule, ...)
- Présenter à la demande du conducteur ma carte d'identité ou tout document de nature à attester mon identité.

La Ville de Marcq-en-Barœul accompagne et encourage le covoiturage dans la commune, mais ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés au covoiturage, ou d'éventuels dysfonctionnements, de quelque nature qu'ils soient.

